CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Véhicules de Secours Technique et de Première Intervention au profit du Corps des Sapeurs-pompiers d'Haïti.

I. Informations générales

Objet du marché	Fourniture, aménagement et livraison de **Véhicules de Secours Technique** et de **Première Intervention** au profit du Corps des Sapeurs-pompiers d'Haïti.
Bénéficiaires	• Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales • 4 casernes des départements du Nord, du Sud et de l'Ouest
Pays	Haïti
Type de marché	Matériel roulant d'intervention
Livraison	2027
Budget estimatif	1 955 000 euros

II. Contexte et justification du besoin

Face à des risques naturels et anthropiques extrêmes, le système de réponse haïtien souffre d'une fragmentation structurelle majeure. Bien que la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) coordonne la réponse opérationnelle, les moyens sont insuffisants pour les secours du quotidien. En outre cette coordination est entravée par un éparpillement institutionnel : la DGPC dépend du Ministère de l'Intérieur (MICT), les Sapeurs-pompiers (CAP) sont rattachés à la Police Nationale (PNH), sous tutelle de la Justice (MJSP), les pompiers communaux sont sous l'autorité du MICT et le Centre Ambulancier National (CAN) rattaché au Ministère de la Santé Publique (MSPP). La dilution des commandements et l'absence de lien organique entre ces entités accentue la pression sur les secours du quotidien.

Le projet PHENIX vise précisément à pallier ces lacunes en renforçant les capacités opérationnelles via une coordination interinstitutionnelle plus efficace. Lancé en 2024 pour une durée de 48 mois, le projet national PHENIX vise à renforcer les secours quotidiens et la gestion des incendies en Haïti. Financé par l'Agence Française de Développement (AFD), il est mis en œuvre par Expertise France en collaboration avec la Direction Générale de la Protection Civile. Ce projet est articulé autour de 5 composantes interconnectés

Dans la cadre de la composante 3 (renforcement des capacités des centres de secours), il est prévu de doter de **4 (quatre) véhicules de secours techniques et 4 (quatre) véhicules de première intervention** les sapeurs-pompiers Haïtiens.

Ces véhicules doivent pouvoir emmener 4 pompiers et :

- Permettre de transporter le matériel nécessaire à une intervention de secours routier, de sauvetage déblaiement et très ponctuellement de mise en sécurité aquatique.
- Assurer une première intervention sur un départ de feu de structure, sans pénétrer dans le volume impacté par l'incendie.

L'urbanisation, parfois non maitrisée, les centres-villes historiques (ruelles étroites), l'exposition fréquente à des aléas météorologiques (pluies tropicales, cyclones, etc…) et l'état des routes dans le pays a amené le projet et les usagers à choisir des véhicules légers et quatre roues motrices pour permettre un accès facilité.

III. Objectifs et résultats poursuivis

1. Objectif général

« Renforcer les capacités opérationnelles et de réponses des services d'incendie, de secours et de la Protection civile au profit de la population haïtienne dans le cadre du schéma national de gestion des risques et de catastrophes. »

2. Objectifs spécifiques

La mission a pour objectif « d'améliorer la prévention en Gestion des Risques de Désastres et la prise en charge des secours du quotidien, qui constituent un échelon essentiel des secours mobilisables en cas d'urgence dans trois départements du pays (Nord, Ouest, Sud). » *Offre technique Expertise France – Janvier 2024*

3. Résultats à atteindre

- Quatre casernes de sapeurs-pompiers répartis dans les départements du Nord, du Sud et si possible de l'Ouest seront dotés de **véhicules de secours** et de **véhicules de première intervention** techniques conformes aux spécifications ci-dessous
- Les véhicules seront nécessairement livrés avec un kit d'utilisation en Français, un kit de pièces consommables pour entretien – équivalent à trois (3) ans ou 60 000 km de fluides et pièces détachées, et 2 trains de pneumatiques adaptés supplémentaires.
- Les équipements nécessaires à la réalisation des missions de sauvetage déblaiement, de secours routier et de mise en sécurité aquatique seront opérationnels dans l'engin
- La dotation en véhicules et équipements associés sera accompagnée d'une formation à la maintenance dispensée par des expertises du projet Phénix. Un échantillon de consommables livrés après achat servira à la formation à la maintenance des véhicules.

IV. Exigences techniques

Le prestataire devra garantir que :

- Tous les équipements sont neufs, conformes aux normes internationales de sécurité
- Les matériels sont adaptés aux activités de secours
- Les équipements sont livrés complets et prêts à l'usage
- Une documentation technique est fournie pour chaque lot d'équipement

Le présent cahier des charges prévoit 2 lots décomposé comme suivant :

- Lot 1 : Véhicules de secours (Equipements et aménagement inclus)
- Lot 2 : véhicules de première intervention (Equipements et aménagement inclus)

Lot 1 – 04 Véhicules de secours

1.1 Caractéristiques générales véhicules

- ~~Marque : Toyota ou similaire~~
- Modèle : Le prestataire devra choisir et fournir la preuve d'un modèle de véhicule fiable en conditions tropicales, hors routes et dont l'entretien est réalisable en Haïti (main, d'œuvre et pièces)
- Aménagement : Pick-up
- Carburant : Diesel
- Capacité réservoir carburant : 80 litres minimum
- PTAC : 3,5T
- Puissance moteur : 200cv minimum
- Norme Euro 3 minimum
- Boite de vitesse : manuelle
- 4 roues motrices (permanentes ou non)
- Capacité de passage à gué : 50cm minimum
- Aménagement minimum :
 - ✓ Climatisation
 - ✓ Direction assistée
 - ✓ Suspensions renforcées
 - ✓ Pare buffle
 - ✓ Vitres latérales avant et arrière pouvant être abaissées
- Pneumatiques hors route de type A/T (All-Terrain / Mixtes) + roue de secours idem
- Kilométrage à la livraison < 20 000km

Cabine

- Double cabine
- 2 places assises avant
- 2 places assises minimum à l'arrière
- 4 portes
- Housses de protection renforcées pour l'ensemble des sièges (anti liquide et résistantes aux frottements)
- Un aménagement central devra permettre de stocker :
 - ✓ 4 lampes coudées
 - ✓ 3 rouleaux de rubans de signalisation
- Un emplacement devra être prévu pour fixer une radio VHF

Carrosserie

Peinture

L'ensemble du véhicule, à l'exception des jantes sera peint suivant les règles de l'art en coloris **rouge – RAL 3000**.

Pour des questions esthétiques et/ou techniques certaines parties peuvent rester dans leur coloris d'origine mais doivent disposer d'une protection et d'une résistance à la corrosion équivalente au reste de la carrosserie.

Feux de circulation
Hors avertisseurs lumineux, le véhicule sera doté des feux de circulation de série constructeur.
Des grilles de protection pourront être mises en place sur les optiques à l'avant et à l'arrière mais sans diminuer de façon significative les capacités des optiques.

Garantie
Une garantie constructeur des véhicules de minimum 03 ans ou 60 000 km le 1er terme échu est obligatoire.

Consommable
L'équivalent de 3 ans (ou 60 000km) de consommables (fluides et pièces détachées) pour le fonctionnement de l'engin, ainsi que 2 trains de pneumatiques adaptés supplémentaires.

NB : tous les documents techniques (notice d'utilisation et d'entretien inclus) des véhicules et équipements devront être en français



Modèle véhicule de secours
Image d'illustration - non contractuelle – générée par une application IA

1.2 Aménagements opérationnels

Balisage
Un balisage sera mis en place de la manière suivante :

- Avant et arrière du véhicule : balisage rouge et jaune et technologie microprisme de classe B [1](Efficace pour des personnes circulant à Vive allure entre 50 et 130km/h et visibilité à 500m).

[1] Selon l'arrêté du 7 Avril 2006 fixant les dispositions relatives au balisage de chantier – République Française

- Côtés du véhicule : Balisage de gabarit jaune réfléchissant adapté au silhouettage du véhicule conforme à la norme ECE-R104.
- Revêtement de protection permettant au balisage de résister à du nettoyage haute pression.

Avertisseurs sonores et lumineux

Chaque Véhicule sera doté des avertisseurs sonores et lumineux suivants :

- 1 rampe de signalisation rotative, technologie LED, couleurs rouge et bleu fixée sur le toit du véhicule et visible de l'avant et de l'arrière du véhicule, normes **ECE R65** (classe 2) TB2 (visibilité de la rampe lumineuse) et R10 (absence d'interférence avec les équipements électriques et électroniques du véhicule).
- 1 feu de parebrise bleu et rouge (en alternance) conforme à aux normes ECE R65 et R10
- 1 avertisseur sonore à tons multiples type « pompier USA » (selon la norme **SAE J1849** (norme des Etats-Unis d'Amérique[2])).

Ces ensembles seront commandés par un boitier situé à l'intérieur de la cabine et pouvant être actionnés soit par le conducteur soit par le passager avant.
Chaque usage doit clairement être identifié par un symbole et une désignation écrite.

Arceau de fixation échelle, barquette et matériel d'étaiement

Un arceau sera positionné pour pouvoir permettre la fixation horizontale d'une échelle bi plan de 4,5m reployée ainsi que d'une barquette de sauvetage (qui lors du transport peuvent être soit superposées, soit accolées).
Ce système ne devra pas dépasser **3m de hauteur hors tout**.
Il ne devra pas gêner la visibilité avant et arrière de la rampe de signalisation.
L'échelle et la barquette devront être tenues au moins par 2 points de fixation, ainsi que par un système empêchant leur rotation sur le côté lors de la circulation du véhicule.
Un second système devra permettre le transport de 4 étais métalliques (1m80 reployés) et de 4 chevrons de bois de section carrée 10cmx10cm longueur 3m qui devront également être dotés d'au moins 2 systèmes de fixation et d'un système empêchant leur giration sur le côté ou d'être projetés sur un autre véhicule.
L'ensemble ne doit pas déstabiliser le véhicule lors de sa conduite.

[2] Cette norme, bien qu'actuellement non définie réglementairement pour les sapeurs-pompiers par une norme Haïtienne, est d'usage sur la plupart des véhicules de secours en circulation.

1.3 Lot équipements spécifiques pour chacun des 4 véhicules

Chaque véhicule devra comprendre à minima :

Equipement	**Nbr/vhl**
Echelle biplan 8m	1
Commande (corde) nylon ø 8 mm - l 25 m	2
Lot de sauvetage - harnais bicolore	2
Extincteur poudre 6kg	2
Pelle de terrassier	1
Pioche de terrassier	1
Masse 1,5kg manche résine	1
Hache pompier	1
Sac à dos de premiers secours 40l minimum - rouge - 6 poches multiusages	1
Consommables sac de secours (sans défibrillateur)	1
Lampe L-90 - à piles	4
Cône de Lubeck 500 mm - 1,1 kg - classe 2	5
Consommables intervention (ruban signalisation, bombe de marquage, etc…)	1
Appareil d'écoute de recherche de victimes à 2 sondes minimum	1
Étais de maçon type C 50 cm	2
Étais de maçon type C 1m80 - 2m50	4
Chevron bois 10cm x10cm longueur 3m	4
Boite de 100 vis charpente	1
Caisse à outils (tournevis plats et cruciforme + marteaux + pinces)	1
Scie sabre sur batterie + chargeur + lames (acier) de rechange	1
Visseuse – deviseuse + accessoires + Batterie de rechange	1
Scie de bucheron à main	1
Scie égoïne	1
Tronçonneuse à bois thermique avec guide 45cm + chaine + consommables	1
Disqueuse béton thermique - diam disque 300mm minimum	1
Burineur de démolition SDS + accessoires (filaire)	1
Barquette de sauvetage monobloc - 280 kg - orange - treuilla blé - 3 sangles de maintien	1
Plan dur Baxstrap - jaune - avec broche	1

Fixateur de tête speed blocks pour plan dur	1
Sangle araignée adulte - pour plan dur	1
Attelle cervico-thoracique	1
CISAILLE secours routier électroportative + batterie de rechange	1
OUTIL COMBINÉ + batterie de rechange	1
Rallonge électriques 40 m WILLY Enrouleur de câble standard prise US	1
Rallonge électriques 20 m WILLY Enrouleur de câble standard prise US	2
Groupe électrogène 5 KvA 2 sorties en prises marshal / US + accessoires	1
Projecteur de chantier + trépied	1

Ces équipements seront soit conditionnés dans des caisses de transport (le matériel électroportatif sera retiré du véhicule et mis en sécurité en dehors des interventions), soit de manière à pouvoir être facilement accessibles en intervention.
Les caisses de transport doivent être de taille et de composition similaires, étanches à la poussière et aux projections de liquides (IP 65 minimum), aérotransportables. Leur poids respectif ne devra pas dépasser 35kg.

Tout le matériel doit pouvoir être arrimé lors des phases de conduite.
Chaque véhicule devra être équipé d'un lot de bord comprenant :

- 4 gilets haute visibilité siglés « POMPIER » côté cœur et côté dos
- 1 cric de levage adapté au véhicule
- Clés et matériel de démontage de roue
- Caisse à outils adaptée aux opérations de maintenance de premier niveau du véhicule
- Roue de secours avec pneumatique adapté (identique aux 4 pneumatiques montés sur les trains roulants)

1.4 Formation

Formation théorique et pratique à l'utilisation, à la conduite, à l'exploitation et à la maintenance de premier niveau des véhicules des véhicules de secours en présentiel en Haiti.

1.4.1 Objectifs de la formation

La formation devra notamment permettre aux participants de :

- comprendre les caractéristiques techniques et le fonctionnement général des véhicules ;
- maîtriser les commandes et les principaux équipements embarqués ;
- utiliser correctement les équipements de lutte contre l'incendie ;
- appliquer les règles de sécurité lors de l'utilisation des véhicules ;

- maîtriser les procédures de mise en œuvre des équipements ;
- acquérir les bonnes pratiques de conduite des véhicules de secours ;
- réaliser les contrôles avant et après utilisation ;
- identifier les principales anomalies et dysfonctionnements ;
- effectuer les opérations de maintenance préventive de premier niveau ;
- appliquer les procédures à suivre en cas de panne ou d'incident ;
- optimiser la durée de vie et la disponibilité opérationnelle des véhicules.

1.4.2 Publics concernés

La formation sera destinée notamment aux :

- conducteurs des véhicules de pompiers ;
- sapeurs-pompiers et personnels opérationnels ;
- responsables ou agents chargés de la maintenance ;
- responsables des casernes ou chefs d'équipe ;
- tout autre personnel désigné par le bénéficiaire.

1.4.3 Contenu de la formation

- Module 1 – Présentation générale des véhicules
- Module 2 – Conduite et sécurité
- Module 3 – Utilisation des équipements d'intervention
- Module 4 – Maintenance de premier niveau
- Module 5 – Exercices pratiques

1.4.4 Modalités de formation

La formation devra combiner :

- des exposés théoriques ;
- des démonstrations par le formateur ;
- des exercices pratiques ;
- des mises en situation opérationnelles ;
- des échanges avec les participants ;
- une évaluation des connaissances acquises.

1.4.5 Supports pédagogiques

Le prestataire devra fournir aux participants les supports nécessaires à la formation, notamment :

- supports pédagogiques ;
- notices d'utilisation des équipements, lorsque disponibles ;
- fiches de contrôle et de maintenance de premier niveau ;
- procédures de sécurité ;
- documents d'évaluation.

1.4.6 Evaluation et validation

Le titulaire devra prévoir :

- des exercices pratiques et mises en situation ;
- une évaluation des acquis en fin de formation ;
- la remise, le cas échéant, d'attestations de formation aux participants.

NB :

- La formation devra être essentiellement pratique, avec un temps suffisant consacré à la manipulation directe des véhicules et équipements.
- Le soumissionnaire précisera le nombre maximum de participants par session ainsi que les prérequis éventuels.
- La durée, le calendrier et le format des sessions devront être précisés dans l'offre.
- Les supports devront être fournis en français.
- La formation devra être dispensée en français.

LOT 2 – 04 VEHICULES PREMIERE INTERVENTION

2.1 Caractéristiques générales véhicules

- ~~Marque : Toyota ou similaire~~
- Modèle : Le prestataire devra choisir et fournir la preuve d'un modèle de véhicule fiable en conditions tropicales, hors routes et dont l'entretien est réalisable en Haïti (main, d'œuvre et pièces)
- Aménagement : Pick-up
- Carburant : Diesel
- Capacité réservoir carburant : 80 litres minimum
- PTAC : 3,5T
- Puissance motrice : 200cv minimum
- Norme Euro 3 minimum
- Boite de vitesse : manuelle
- 4 roues motrices (permanentes ou non)
- Capacité de passage à gué : 50cm minimum
- Aménagements minimums :
 - ✓ Climatisation
 - ✓ Direction assistée
 - ✓ Suspensions renforcées
 - ✓ Pare buffle
 - ✓ Vitres latérales avant et arrière pouvant être abaissées
- Pneumatiques hors route de **type A/T (All-Terrain / Mixtes) + roue de secours idem**
- Kilométrage à la livraison < 20 000km

Cabine

- Double cabine
- 2 places assises avant
- 2 places assises minimum à l'arrière
- 4 portes
- Housses de protection renforcées pour l'ensemble des sièges (anti liquide et résistantes aux frottements)
- Un aménagement central devra permettre de stocker :
 - ✓ 4 lampes coudées
 - ✓ 3 rouleaux de rubans de signalisation
 - ✓ 4 casques feux de structure type B3
- Un emplacement devra être prévu pour fixer une radio VHF.

[3] Ces casques sont destinés à être à demeure dans le véhicule. Des emplacements dédiés doivent être identifiés.

Carrosserie

Peinture
L'ensemble du véhicule, à l'exception des jantes sera peint suivant les règles de l'art en coloris **rouge – RAL 3000**.

Pour des questions esthétiques et/ou techniques certaines parties peuvent rester dans leur coloris d'origine mais doivent disposer d'une protection et d'une résistance à la corrosion équivalente au reste de la carrosserie.

Feux de circulation
Hors avertisseurs lumineux, le véhicule sera doté des feux de circulation de série constructeur.
Des grilles de protection pourront être mises en place sur les optiques à l'avant et à l'arrière mais sans diminuer de façon significative les capacités des optiques.

Garantie
Une garantie constructeur des véhicules de minimum 03 ans ou 60 000 km le 1er terme échu est obligatoire.

Consommable
L'équivalent de 3 ans (ou 60 000km) de consommables (fluides et pièces détachées) pour le fonctionnement de l'engin, ainsi que 2 trains de pneumatiques adaptés supplémentaires.

NB : tous les documents techniques (notice d'utilisation et d'entretien inclus) des véhicules et équipements devront être en français.



Modèle véhicule de première intervention
Image d'illustration - non contractuelle – générée par une application IA

2.2 Opérations d'aménagement

Balisage

Un balisage sera mis en place de la manière suivante :

- Avant et arrière du véhicule : balisage rouge et jaune et technologie microprisme de classe B [4](Efficace pour des personnes circulant à Vive allure entre 50 et 130km/h et visibilité à 500m).
- Côtés du véhicule : Balisage de gabarit jaune réfléchissant adapté au silhouettage du véhicule conforme à la norme ECE-R104.
- Revêtement de protection permettant au balisage de résister à du nettoyage haute pression.

Avertisseurs sonores et lumineux

Chaque Véhicule sera doté des avertisseurs sonores et lumineux suivants :

- 1 rampe de signalisation rotative, technologie LED, couleurs rouge et bleu fixée sur le toit du véhicule et visible de l'avant et de l'arrière du véhicule, normes **ECE R65 (classe 2) TB2 (visibilité de la rampe lumineuse) et R10 (absence d'interférence avec les équipements électriques et électroniques du véhicule).**
- 1 feu de parebrise bleu et rouge (en alternance) conforme à aux normes **ECE R65 et R10**
- 1 avertisseur sonore à tons multiples type « pompier USA » (selon la norme SAE J1849 (norme des Etats-Unis d'Amérique[5]).

Ces ensembles seront commandés par un boitier situé à l'intérieur de la cabine et pouvant être actionnés soit par le conducteur soit par le passager avant.
Chaque usage doit clairement être identifié par un symbole et une désignation écrite.

Kit d'intervention incendie

Un kit d'intervention incendie, pouvant être **amovible** et connecté par les faisceaux électriques adaptés et déconnectables sera installé sur chaque véhicule.
Ce kit aura les caractéristiques suivantes :

- Faire moins de **700 kg à vide** et être déposable au moyen d'un véhicule de type chariot élévateur et disposer en plus de crochets de levage permettant son extraction par un engin de type grue.
- Citerne de 400 à 650 litres disposant d'un système « anti-ballant » et avec une longévité en utilisation normale > 10 ans. La citerne doit pouvoir être facilement réparable et résister à un climat tropical. Trou d'homme/trappe de remplissage en tête de cuve.
- Pompe basse pression avec les caractéristiques minimales suivantes :
 - ✓ Débit nominal minimum 500l/min à 10 bars
 - ✓ 1 sortie vers la LDT munie d'une vanne ¼ de tour
 - ✓ 1 sortie diam 1,5 inch avec un raccord canadien NST/NH ou une sortie en DN 45 avec un

[5] Cette norme, bien qu'actuellement non définie réglementairement pour les sapeurs-pompiers par une norme Haïtienne, est d'usage sur la plupart des véhicules de secours en circulation.

permettant de fixer des raccords canadien NST/NH de 1,5 inch[6].

- ✓ La pompe devra être soit auto-graissante soit disposer de points de graissage et d'entretien simples et identifiés.
- ✓ L'allumage et la mise en œuvre de la pompe doit se faire depuis l'arrière du véhicule et disposer d'un arrêt d'urgence
- ✓ La pompe doit disposer d'un éclairage de zone situé au-dessus et permettant d'avoir une intensité lumineuse de 300lux à 1m de l'engin.
- ✓ Une vanne de retour cuve doit être présente, identifiée et manœuvrable aisément pour éviter un échauffement de la pompe.
- ✓ La pompe devra être autonome en énergie (kit démontable), idéalement en carburation essence mais peut être connectée au véhicule pour la partie électrique (faisceau à identifier).

- Injecteur proportionner pour additif mouillant/moussant pour bidon amovible (fixé à l'arrière du véhicule)
- Un dévidoir tournant pour 60 m de tuyaux de DN 25 équipé d'une lance à débit et jet variables de même diamètre. Cette lance devra être fixée par au moins un point durant son transport et le tambour du dévidoir équipé d'un frein.
- Coffres de rangement adaptés pour stocker le matériel prévu au lot 3 du présent CCTP.
 Des emplacements pour 2 ARI doivent être étudiés bien que la dotation ne soit pas encore effective.

Arceau de fixation échelle et barquette

- Un arceau, solidaire ou non du kit incendie sera positionné pour pouvoir permettre la fixation horizontale d'une échelle bi plan de 4,5m reployée ainsi que d'une barquette de sauvetage (qui lors du transport peuvent être soit superposées, soit accolées).
- Ce système ne devra pas dépasser 3m de hauteur hors tout.
- Il ne devra pas gêner la visibilité avant et arrière de la rampe de signalisation.
- L'échelle et la barquette devront être tenues au moins par 2 points de fixation, ainsi que par un système empêchant leur rotation sur le côté lors de la circulation du véhicule.

[6] Le tuyau d'attaque en 1,5 inch (pouces) est en cours de standardisation en Haïti, munis de raccords de type nord-américain en raccord de type NST/NH.

2.3 Lot équipements spécifiques pour chacun des 4 véhicules

Equipement	Nbr/vhl
Tuyau souple 20m DN 1,5 inch	6
Tuyau souple 20m DN 2,5 inch	5
Tuyau aspiration semi rigide DN 2,5 inch	5
Lance à débit et jet variables DN 1,5 inch	1
Tuyau souple 20m DN 25	5
Lance dévidoir tournant DN 25	1
Division 2,5 / 2x1,5 inch	2
Réduction 45/25 / adaptateur DN français / DN US	2
Pompe 20 à 25m3/h avec claie de portage + jerrican / raccord DN 1,5 inch	1
Echelle bi-plan 8m	1
Commande (corde) nylon ø 8 mm - l 25 m	2
Lot de sauvetage - harnais bicolore	1
Extincteur poudre 6kg	2
Pelle de terrassier	1
Pioche de terrassier	1
Masse 1,5kg manche résine	1
Coupe boulon	1
Hache pompier	1

A noter que les casques feu de structure type B font l'objet d'une commande séparée mais sont à intégrer dans l'inventaire.
Chaque véhicule devra être équipé d'un lot de bord comprenant :

- 4 gilets haute visibilité siglés « POMPIER » côté cœur et côté dos
- 1 cric de levage adapté au véhicule
- Clés et matériel de démontage de roue
- Caisse à outils adaptée aux opérations de maintenance de premier niveau du véhicule
- Roue de secours avec pneumatique adapté (identique aux 4 pneumatiques montés sur les trains roulants).

2.4 Formation

Formation théorique et pratique à l'utilisation, à la conduite, à l'exploitation et à la maintenance de premier niveau des véhicules des véhicules de première intervention en présentiel en Haiti.

2.4.1 Objectifs de la formation

La formation devra notamment permettre aux participants de :

- comprendre les caractéristiques techniques et le fonctionnement général des véhicules ;
- maîtriser les commandes et les principaux équipements embarqués ;
- utiliser correctement les équipements de lutte contre l'incendie ;
- appliquer les règles de sécurité lors de l'utilisation des véhicules ;
- maîtriser les procédures de mise en œuvre des équipements ;
- acquérir les bonnes pratiques de conduite des véhicules de secours ;
- réaliser les contrôles avant et après utilisation ;
- identifier les principales anomalies et dysfonctionnements ;
- effectuer les opérations de maintenance préventive de premier niveau ;
- appliquer les procédures à suivre en cas de panne ou d'incident ;
- optimiser la durée de vie et la disponibilité opérationnelle des véhicules.

2.4.2 Publics concernés

La formation sera destinée notamment aux :

- conducteurs des véhicules de pompiers ;
- sapeurs-pompiers et personnels opérationnels ;
- responsables ou agents chargés de la maintenance ;
- responsables des casernes ou chefs d'équipe ;
- tout autre personnel désigné par le bénéficiaire.

2.4.3 Contenu de la formation

- Module 1 – Présentation générale des véhicules
- Module 2 – Conduite et sécurité
- Module 3 – Utilisation des équipements d'intervention
- Module 4 – Maintenance de premier niveau
- Module 5 – Exercices pratiques

2.4.4 Modalités de formation

La formation devra combiner :

- des exposés théoriques ;
- des démonstrations par le formateur ;
- des exercices pratiques ;
- des mises en situation opérationnelles ;
- des échanges avec les participants ;
- une évaluation des connaissances acquises.

2.4.5 Supports pédagogiques

Le prestataire devra fournir aux participants les supports nécessaires à la formation, notamment :

- supports pédagogiques ;
- notices d'utilisation des équipements, lorsque disponibles ;
- fiches de contrôle et de maintenance de premier niveau ;

- procédures de sécurité ;
- documents d'évaluation.

2.4.6 Evaluation et validation

Le titulaire devra prévoir :

- des exercices pratiques et mises en situation ;
- une évaluation des acquis en fin de formation ;
- la remise, le cas échéant, d'attestations de formation aux participants.

NB :

- La formation devra être essentiellement pratique, avec un temps suffisant consacré à la manipulation directe des véhicules et équipements.
- Le soumissionnaire précisera le nombre maximum de participants par session ainsi que les prérequis éventuels.
- La durée, le calendrier et le format des sessions devront être précisés dans l'offre.
- Les supports devront être fournis en français.
- La formation devra être dispensée en français.